

## **REGLEMENT CONCOURS « DR.OETKER x Casa di Mama Tonno 07/05/2021 »**

La société Dr. Oetker France, S.A.S au capital de 1 000 000 euros dont le siège social est situé au 28/30 rue La Fayette B.P.80035 67023 Strasbourg Cedex1, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 433 929 502 B organise un «**DR.OETKER x Casa Di Mama Tonno 07/05/2021** » sans obligation d'achat du 07/05/2021 à 17h00 au 12/05/2021 à 17h00 sur la page Facebook Dr Oetker à l'url suivante <https://www.facebook.com/DrOetkerFrance>

Le Concours et sa promotion ne sont en aucun cas gérés ou parrainés par Facebook ou Instagram. Dans ce cadre, l'Organisateur décharge Facebook et Instagram de toute responsabilité concernant tous les éléments en lien avec le Concours, son organisation et sa promotion.

Les informations que vous communiquez sont fournies à Dr. Oetker France et non à Facebook ou Instagram. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour permettre à Dr. Oetker France d'enregistrer votre participation et de contacter le ou les gagnants.

### **EN PARTICIPANT, L'UTILISATEUR VALIDE UNE DECHARGE COMPLETE DE FACEBOOK.**

En acceptant le présent règlement, et conformément aux Conditions Générales d'utilisation de Facebook et Instagram qu'il a acceptées, le Participant reconnaît expressément que Facebook ou Instagram ne peut en aucun cas être tenu pour responsable du déroulement du Jeu à quelque titre que ce soit. Le participant renonce à toute action, revendication ou recours contre Facebook ou Instagram, trouvant son origine dans le déroulement, ou l'interprétation du présent Jeu. Facebook et Instagram sont donc dégagés de tout contentieux relatif au Jeu.

Le présent Règlement est consultable gratuitement sur Facebook.

## **Article 2 : Conditions générales du Jeu**

**La participation à ce Jeu est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.**

2.1 Ce Concours est accessible sur la page Facebook Dr. Oetker France :

Sur Facebook, le concours sera annoncé par une publication (visuel et texte) mise en ligne le 07/05/2021 à 17h et la clôture se fera le 12/05/2021 à 17h00. Toute participation en dehors de cette période ne sera pas comptabilisée.

2.2 Une seule participation maximum par personne (même nom, même adresse) et par plateforme (Facebook et Instagram). Toute participation initiée avec un email temporaire tel que @yopmail.com, ne sera pas considérée comme valide et sera exclue. L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité du Concours.

2.3 La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonnes conduites...), ainsi que des lois et règlements applicables en matière de jeux gratuits en France.

**Tout participant pourra accéder à ce Jeu depuis un ordinateur portable ou fixe disposant d'une connexion internet.**

Ne peuvent participer au Jeu :

- Les personnes ne répondant pas aux conditions précitées,
- Les personnes mineures,

Et, en tout état de cause :

- les membres de la direction et du personnel de la Société Organisatrice,

- les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu,
- les membres de leurs familles respectives (par famille, il faut entendre, au sens du présent règlement, les personnes vivant sous le même toit).

**Toute participation contraire aux stipulations du présent règlement sera considérée comme nulle. De même, toute participation où il est constaté l'utilisation de bot (multiples inscriptions informatiques réalisées de manière automatique et répétitive à partir d'une même adresse IP) sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination des participants.**

**La participation est strictement nominative.**

2.4 La Société organisatrice se réserve la possibilité, et ce sans que cela n'engage en aucune façon sa responsabilité, de prolonger la période de participation, de reporter toute date annoncée ou d'annuler ou de suspendre le Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Parmi les participants, les deux gagnants seront sélectionnés par un tirage au sort lequel sera réalisé par l'agence Publicis Activ le 12/05/2021 pour Facebook.

### **Article 3 : Principe du jeu**

Pour participer au Concours, les participants doivent :

- Sur Facebook, commenter la publication. Le commentaire devra être déposé sur la publication en question, mise en ligne depuis la page Facebook Dr. Oetker France.

### **Article 4 : Gains**

Les gagnants du «**DR.OETKER x Casa di Mama Tonno 07/05/2021** » se verront attribuer au total :

Un kit contenant tous les indispensables d'une soirée pizza, composé de produits et goodies Dr. Oetker.

Le lot attribué ne pourra faire l'objet d'aucune contestation de la part du Gagnant. Le lot attribué est incessible, intransmissible et ne peut être vendu. Il ne pourra faire l'objet de la part de la Société Organisatrice d'aucun échange ni d'aucune remise en nature ou en numéraire.

Annonce des résultats et délivrance des lots :

La date du tirage au sort pourra être modifiée sans préavis dans l'hypothèse où une fraude au présent Jeu aurait été identifiée, entraînant pour la Société Organisatrice l'obligation d'effectuer un nouveau tirage au sort. Les gagnants seront désignés après vérification de son éligibilité au gain de la dotation les concernant. S'il s'avérait que les gagnants ne répondent pas aux critères du Règlement, les dotations ne leur seront pas attribuées. Dans cette hypothèse, la dotation sera définitivement perdue et aucun tirage au sort ne sera organisé et ce, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

Les gagnants seront personnellement informés de leur gain par la Société Organisatrice via un commentaire sous la publication Facebook du concours et seront invités à communiquer leur adresse postale par message privé à la page Facebook de Dr. Oetker France.

La dotation sera envoyée par colis par la Société Organisatrice. La Société Dr. Oetker ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas d'adresse postale non-valide.

Toute dotation ne pouvant être distribuée par suite d'une erreur ou d'une omission dans les coordonnées des participants, d'une modification de ces coordonnées, en cas de non-réclamation du gain ou pour toute autre raison imputable au gagnant, sera considérée comme perdue et ne sera pas remise en jeu. La dotation ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement par le gagnant initial.

Si, pour une quelconque raison, un gagnant omet ou est dans l'impossibilité d'accepter un lot dans un délai de 24h suivant la notification adressée par la Société Organisatrice l'informant qu'il est le gagnant, le lot lui sera retiré et la Société Organisatrice se réserve le droit de choisir un autre gagnant parmi les participants ou de conserver le lot. Aucun nom de gagnant ne sera communiqué par téléphone, courrier, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, hormis la confirmation par commentaire.

#### **Article 5 : Remise de la dotation**

Le prix sera distribué aux gagnants dans un délai maximal d'un mois après la fin du «**DR.OETKER x Casa di Mama Tonno 07/05/2021** »

Le lot est nominatif et ne peut être attribué à d'autres personnes dans le cadre de ce Jeu.

Le lot ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement.

#### **Article 6 : Responsabilité et cas de force majeure**

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, le Jeu devait être écourté, prolongé, reporté, modifié ou annulé.

#### **Article 7 : Frais de participation**

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est accessible par Internet par l'ensemble des personnes ayant une connexion internet.